

## Accueil, accompagnement et éducation des jeunes enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Accueil de jeunes enfants**
  - **Animation**
  - **Education**
  - **Socio-culturel**

Elle concerne plus précisément tous les secteurs ayant une relation avec l'accueil, l'animation, l'éducation, l'instruction et l'aide d'enfants de zéro à sept ans.

Code(s) NAF : **85.51Z**  
Code(s) NSF : **333**, **335**, **332**  
Code(s) ROME : **K1202**, **K1303**  
Formacode : **44041**

Date de création de la certification : **01/01/2018**

Mots clés : **Handicap**, **enfant**, **Inclusion**, **Education**

### Identification

Identifiant : **3691**

Version du : **09/07/2018**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- **N/A**

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

La certification vise l'acquisition de connaissances théoriques et techniques indispensables à tout professionnel en situation d'accueil, d'éducation, d'animation et ou d'accompagnement de jeunes enfants en situation de handicap, pour lui permettre de construire des pratiques adaptées à la particularité des enfants concernés, afin de permettre aux jeunes enfants de développer leurs potentialités et d'être inclus dans le milieu ordinaire, comme tout enfant.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification s'articule autour de compétences professionnelles, techniques, organisationnelles et collaboratives.

##### A) Identifier les différents types de handicap

Repérer et distinguer handicap, déficience, maladie psychique etc.  
Distinguer et spécifier différents handicaps : TSA ; trisomie ; handicap moteur ; maladies invalidantes ; handicaps sensoriels etc.

##### B) Choisir des supports et des outils éducatifs et pédagogiques

### Public visé par la certification

- Enseignants
- Demandeurs d'emploi
- animateurs de centres sociaux culturels
- Educateurs de jeunes enfants;
- Accompagnant éducatif

Construire des actions éducatives adaptées au handicap et au développement des potentialités de l'enfant.  
Utiliser du matériel spécifique tel que corset, verticalisateur, fauteuil roulant etc.

Aménager et adapter l'espace aux besoins des enfants en situation de handicap.

Utiliser des techniques spécifiques telles que le MAKATON, espaces sensoriels, Montessori etc.

## C) **Organiser la collaboration**

Construire un projet d'accueil centré sur « l'enfant ».

Collaborer avec les rééducateurs pour construire le projet d'accueil et réduire les inégalités provoquées par le handicap de l'enfant.

Co construire les actions éducatives avec les parents.

Soutenir la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap.

## D) **Créer des outils pédagogiques**

Tenir compte du handicap.

Tenir compte du projet d'accueil.

## *Modalités générales*

La certification s'articule autour de 4 modules pour une durée totale de 119 heures en présentiel et 21 heures à distance. Organisée en alternance avec l'emploi. Formation théorique et technique avec des mises en situation.

La formation se déroule pour un total de 140 heures.

Elle est organisée en 4 modules :

Les modules sont:

Un module connaissance du handicap 42h

Un module éducatif et pédagogique 42h

Un module collaborations 21h

Un module créativité 35h

## *Liens avec le développement durable*

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

de la petite enfance ou  
CAP Petite Enfance

- Ludothécaires
- animateurs; Moniteurs

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

Les professionnels bénéficiant de cette formation peuvent justifier de compétences pour contribuer à la réduction des inégalités, conformément à la loi du 11 février 2005 n°2005-102, notamment par le développement de compétences éducatives et techniques spécifiques, pour leur permettre d'être dans une dynamique inclusive de tous les enfants au sein des dispositifs de droit commun.

### *Pour l'entité utilisatrice*

Les entités utilisatrices peuvent garantir la mise en œuvre de leur mission, exigée par la loi du 11 février 2005 loi n°2005-102, et ouvrir, dans des conditions adaptées, les établissements de droit commun aux enfants en situation de handicap ; favoriser le maintien du lien social de leur famille ainsi que le maintien de leur cadre d'emploi.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme justifiant d'une mission d'accompagnement, d'enseignement, d'accueil, d'animation etc., ou justifier d'une expérience professionnelle dans un des établissements ou services recevant de jeunes enfants et relevant du milieu ordinaire.

### Compétences évaluées

Les compétences évaluées sont :

Construire un projet d'accueil d'un jeune enfant en situation de handicap.

Construire un aménagement de l'espace adapté à sa situation.

Construire une pédagogie adaptée.

Créer des outils pédagogiques adaptés.

Collaborer avec les parents du jeune enfant et avec les rééducateurs et spécialistes du handicap.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

N/A

### Centre(s) de passage/certification

- IRIS, 6 BIS rue Denis PAPIN 92600 Asnières sur Seine.

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de Compétences délivré par le directeur de l'IRIS

## Plus d'informations

### Statistiques

40 en 2018

### Autres sources d'information

[www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)